



et de M. François Blain, libraire, âgé de 71 ans, 131
 Nings-mercier, demeurant place du Palais. Et de son épouse
 le témoin signé avec nous, après lecture.

St. Wary, F. Blain, Magnière

EMMANUEL - MARIE → BLAIN DE SAINT-AUBIN / N. 30-06-1893 RENNES

712 Le premier juillet mil huit cent trente trois, à six heures du
 matin, devant nous Charles Magnière, notaire et officier de
 l'Etat civil, a comparu M. Charles Blain de St. Aubin, propriétaire
 âgé de trente deux ans, demeurant ordinairement au domicile de
 Laffy, et de présent à Rouen, rue de Paris, N. 11, lequel nous a
 présenté un acte de son mariage, ni déclaré et à Paris, N. 11,
 hier à midi, de lui déclaré et de son épouse Emmanuelle Sophie
 Jeanne Delamarre, son épouse, âgée de vingt deux ans, lequel
 enfant, il a donné le prénom d'Emmanuel à Paris, et présentement
 de M. Louis Emmanuelle Delamarre, conseiller de la Majesté
 en la Cour royale de Rouen, chevalier de la Légion d'Honneur,
 docteur en Droit, inspecteur général de l'Université de France,
 âgé de cinquante huit ans, demeurant rue de Paris, N. 11, et de M.
 Félix Blain de St. Aubin, capitaine de cavalerie, âgé de trente deux
 ans, le premier vicomte héréditaire de l'Empire, Le service militaire
 de lui. Et de son épouse et de son témoin signé avec nous
 le premier acte, après lecture.

Le Notaire, Delamarre, et St. Aubin

Charles Blain de Saint Aubin Magnière

713

Le premier juillet mil huit cent trente trois, à six heures un quart
 du matin, devant nous Charles Magnière, notaire et officier de l'Etat
 civil, a comparu René Fournier, journaliste, âgé de cinquante ans,
 demeurant rue de la Douchoire; lequel nous a présenté un enfant
 de son mariage, ni en la Cour royale de Rouen, de lui déclaré et de
 son épouse, son épouse, âgée de trente quatre ans, lequel enfant
 il a donné le prénom d'Alphonsine, en présence de M. François Rigot,
 notaire, âgé de trente deux ans, demeurant rue de la Douchoire,
 Georges Louis Verde, bouclier, âgé de cinquante ans, demeurant rue de la
 Douchoire, qui a déclaré en la dite signature, ainsi que le père; l'acte
 a été lu avec nous, après lecture.